

espace beauté **Formation**

- Styliste d'ongles / Extensions de cils
- Maquillage permanent / Formation hygiène salubrité
- Maquillages / Modelages corporels

FORMATION AU METIER DE PIERCING

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Stagiaire : Madame

Espace Beauté Formations - Centre Aquilae – Rue de la Blancherie - 33370 ARTIGUES-prés-Bordeaux (Rocade
Sortie 25)

tél. / fax **05 56 32 27 04**

email : contact@espacebeauteformation.com www.espacebeauteformation.com

Organisme de formation en cours de validation auprès du Préfet de la Région Aquitaine

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1. L 'ESPACE BEAUTE FORMATIONS

Centre Aquilae – Bât D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015

organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du Préfet de
la Région d'Aquitaine,

et

Madame ou Monsieur

.....

.....

.....

ci-désigné le stagiaire

est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1^{er} : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser
l'action de formation intitulée : **Formation Piercing**

Niveaux sollicités de formation : **niveau 1**

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et
préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la technique de piercing et ajustements appropriés aux différents modèles présentés en fin de semaine.

Il sera délivré un certificat de *piercing du temps de votre formation*, une attestation de stage est remise sur demande.

- Sa durée est fixée à **4 jours**, soit **30 heures** de formation.
- **de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00**
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu
 - Du au
au centre Espace Beauté Formations à Artigues-près-Bordeaux
- Elle est organisée pour un effectif limité à 2 stagiaires par session.

- Conditions générales de formation :
 - Matériels et consommables nécessaires sont mis à disposition du stagiaire pour la durée du stage.
 - Les modèles sont convoqués par nos soins. Vous pouvez néanmoins apporter vos modèles.
 - Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

- Les formateurs : Monsieur Sébastien Riche et Monsieur Le Corre Guillaume encadreront la formation.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à **1299 € net**
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :
 - **30% du montant de la formation soit 390 €**, accompagnant le bulletin d'inscription et le contrat de formation par virement ou chèque.
 - Le solde est réglé à l'entrée en formation seulement en espèces ou Carte Bleue
 - Il est possible de régler la formation par paiements échelonnés sur 3 mois en carte bancaire non professionnelle. Vous devez vous munir d'une carte d'identité, d'un rib, et de votre carte bancaire. Le tout devant appartenir à la même personne. Sous réserve d'acceptation de la banque. Ce dossier occasionne des frais de dossier de 25 € en supplément de la formation.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75 % du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le.....

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)

Guillaume *LE CORRE*, formateur

Signature suivie de la mention
Lu et approuvé

Signature et cachet

